



**Plan régional des milieux humides et
hydriques (PRMHH)
MRC Île-d'Orléans**

Atelier #3 de la Table de concertation

18 janvier 2022

19h à 21h30

An aerial photograph of a rural landscape. In the foreground, there are green fields, a road, and several buildings, including a large white structure with a curved roof. The middle ground shows a valley with more fields and scattered houses. In the background, there are rolling hills and a large body of water under a clear sky. A semi-transparent white rectangular box is overlaid on the center of the image, containing the text "Mot de bienvenue" in a dark blue font.

Mot de bienvenue

Objectifs de la rencontre

- Expliquer la désignation et priorisation des MHH (4 catégories)
- Obtenir l'avis des parties prenantes sur les engagements de conservation
- Mobiliser les membres de la Table sur les actions du plan d'action, ainsi que les ressources à y allouer et les cibles à atteindre



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Ordre du jour (proposition)

- 19 h 00 Fonctionnement Zoom et consignes
 Bienvenue (objectifs, déroulement)
- 19 h 10 Approbation du compte rendu et suivis
- 19 h 20 Présentations
 Période de questions et d'échange
- 20 h 00 Pause
- 20 h 05 Atelier participatif : commentaires et
 bonifications des engagements sur la
 conservation
- 21 h 20 Prochaines étapes et conclusion
- 21 h 30 Fin de rencontre



Approbation du compte rendu

- Envoyé le 7 juin 2021
- Pas de modifications formelles demandées sur le compte rendu en amont

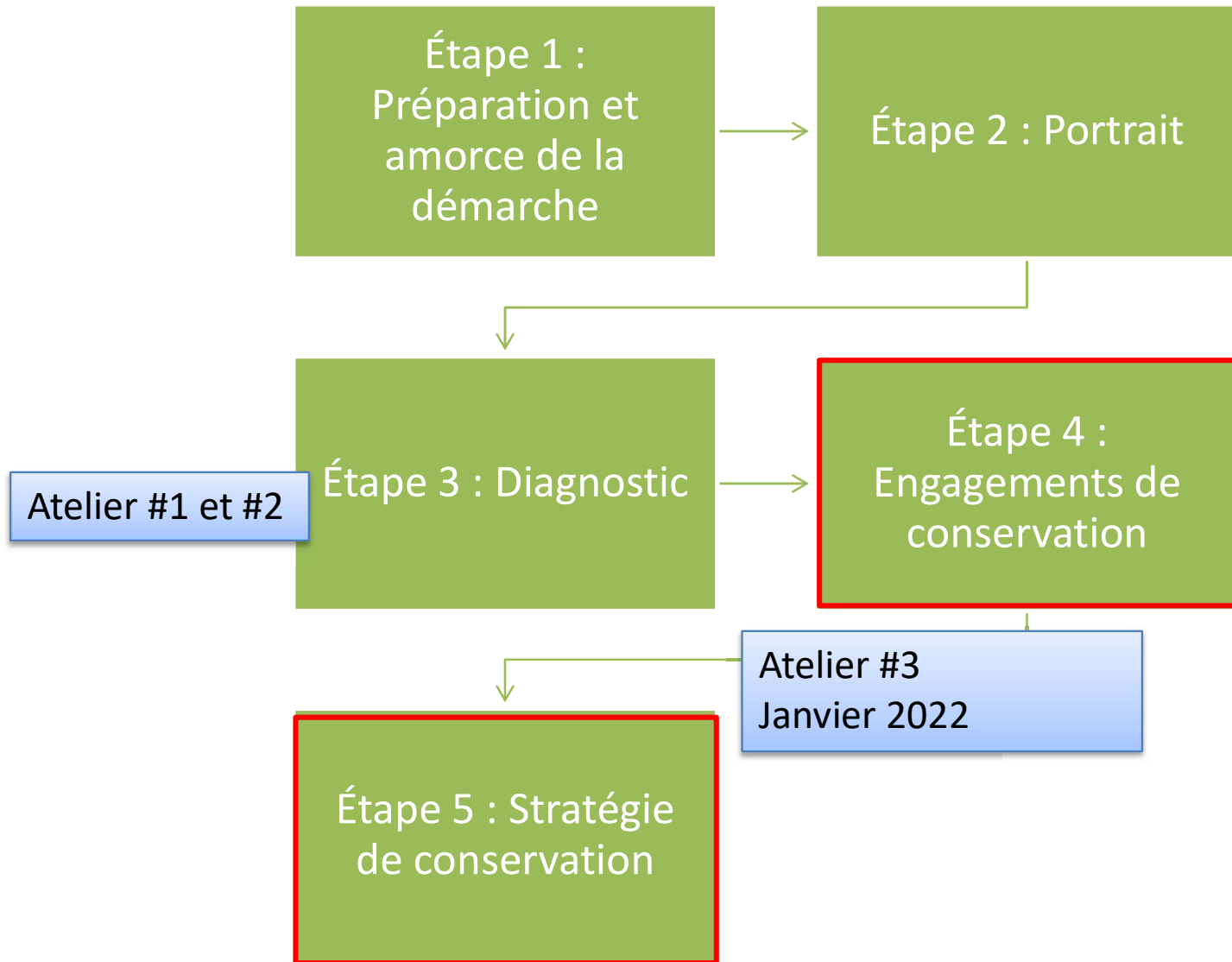


MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

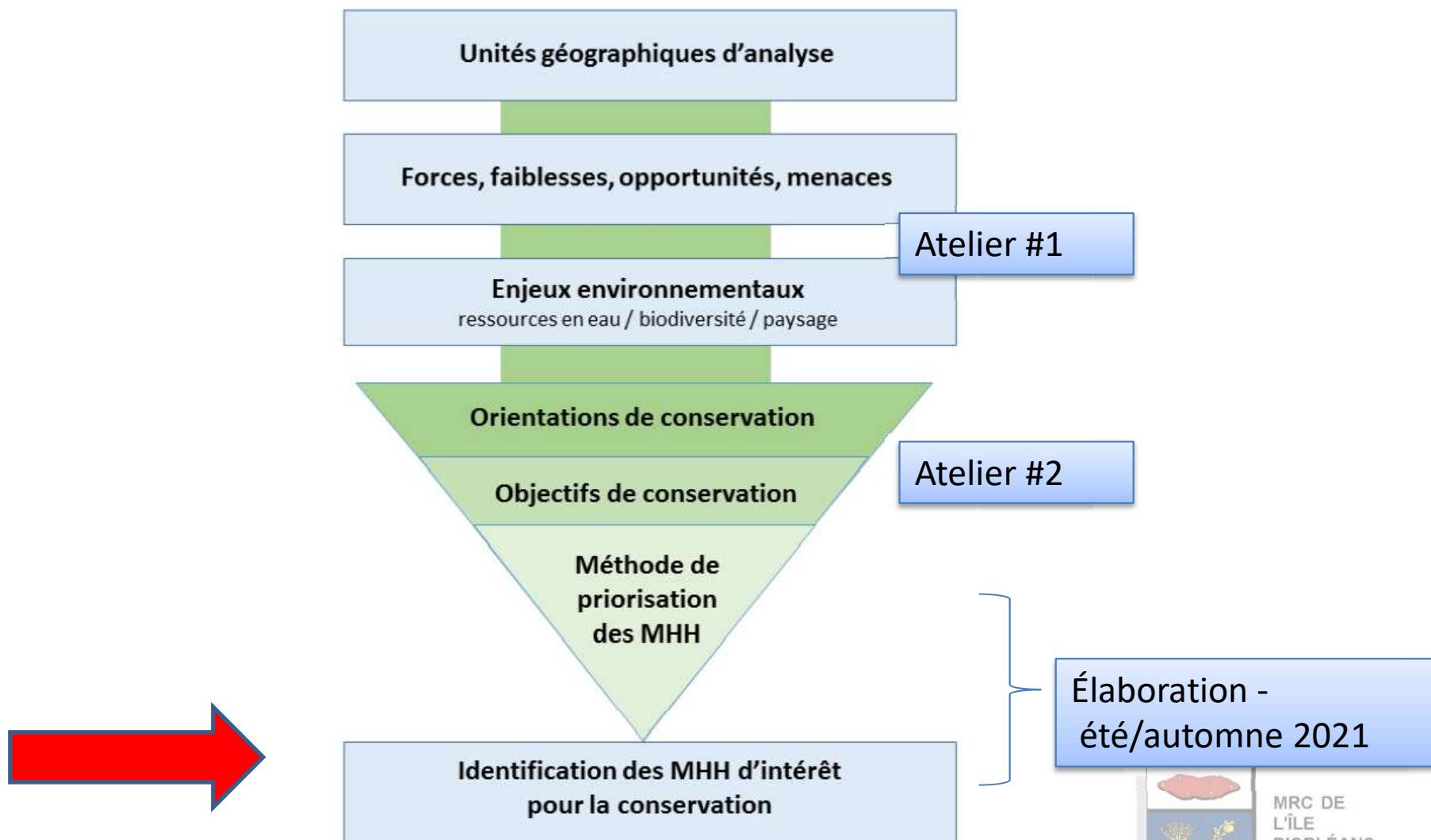
An aerial photograph of a rural landscape. In the foreground, there are green fields, a road, and several buildings, including a large white structure with a curved roof. The middle ground shows a valley with more fields and scattered houses. In the background, there are rolling hills and a large body of water under a clear sky. A semi-transparent white box is overlaid on the center of the image, containing the text "Présentation principale" in a dark blue, bold font.

Présentation principale

Étapes d'élaboration



Étape 3. Diagnostic



Synthèse des objectifs de conservation

Table de concertation



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Qualité de l'eau et approvisionnement

Orientations	Objectifs
Garantir une quantité suffisante pour l'ensemble de usagers	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Conserver les milieux humides ayant des fonctions écologiques en lien avec la capacité de rétention ; ❖ Restaurer les milieux humides en tête de bassin versant ; ❖ Poursuivre les efforts de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau et de ses effets sur la nappe phréatique.
Protéger et améliorer la qualité de l'eau de surface et souterraine	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Conserver les milieux humides ayant des fonctions écologiques en lien avec la filtration des nutriments et des contaminants ; ❖ Conserver l'intégrité des bandes riveraines naturelles (cours d'eau) ; ❖ Restaurer les bandes riveraines dégradées (cours d'eau) ; ❖ Diminuer la concentration de contaminant .

Inondations et érosion

Orientations	Objectifs
Assurer la sécurité de la population et des biens dans les secteurs à risques d'inondation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réduire la vulnérabilité des rives en tête de bassin versant; ❖ Restaurer les bandes riveraines dégradées (cours d'eau) ; ❖ Travailler la stabilisation des berges à l'échelle de l'île d'Orléans .
Assurer la sécurité de la population et des biens dans les secteurs à risque d'érosion	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Conserver l'intégrité des rives en bordure du fleuve St-Laurent ; ❖ Renaturaliser les rives en bordure du fleuve St-Laurent.



Biodiversité et écosystèmes

Orientation	Objectifs
Maintenir l'intégrité des milieux humides et hydriques d'intérêt et limiter l'impact des activités humaines	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Protéger les milieux humides abritant des espèces à statut précaire ; ❖ Favoriser la protection des milieux humides dont la valeur écologique est élevée et très élevée ; ❖ Assurer la préservation des différents types de milieux humides que l'on observe sur l'île (rareté) ; ❖ Maintenir ou améliorer les complexes uniques sur l'île dont la valeur écologique est élevée ou très élevée ; ❖ Restaurer les milieux humides perturbés dont la valeur écologique est élevée et très élevée (lien fonction avec écologique) ; ❖ Réduire le nombre de chemins forestiers.

Paysage et cohabitation harmonieuse

Orientation	Objectifs
Mettre en valeur la richesse des milieux présents sur l'île d'Orléans	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Bonifier le réseau des sentiers piétonniers ; ❖ Augmenter l'accessibilité pour les citoyens de l'île ; ❖ Sensibilisation et interprétation.



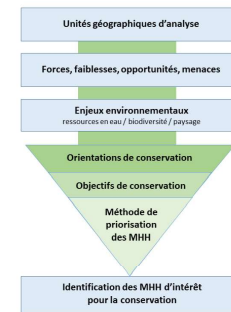
Gouvernance de l'eau

Orientations	Objectifs
Perfectionner et améliorer la gouvernance des milieux humides et hydriques	<ul style="list-style-type: none">❖ Assurer une application uniforme de la réglementation en vigueur❖ Améliorer les connaissances concernant les besoins totaux d'approvisionnement de la ressource eau pour l'ensemble des usagers ;❖ Compléter l'étude de caractérisation simplifiée à l'échelle de l'Île ;❖ Perfectionner nos connaissances concernant l'impact des bassins d'irrigation sur la quantité et la qualité de l'eau ;❖ Augmenter les campagnes de sensibilisation concernant la protection des milieux humides et hydriques ;❖ Bonifier les leviers d'innovation dans le secteur agricole ;❖ Maintenir la concertation des parties prenantes.



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Méthode priorisation et Identification des MHH d'intérêt pour la conservation



- Établir une méthodologie de priorisation
- Les milieux d'intérêt sont priorisés selon leur état et leurs fonctions écologiques
- Ils peuvent être sélectionnés pour le maintien d'un attrait sur le territoire ou pour leur rôle atténuateur

Résultat souhaité

=

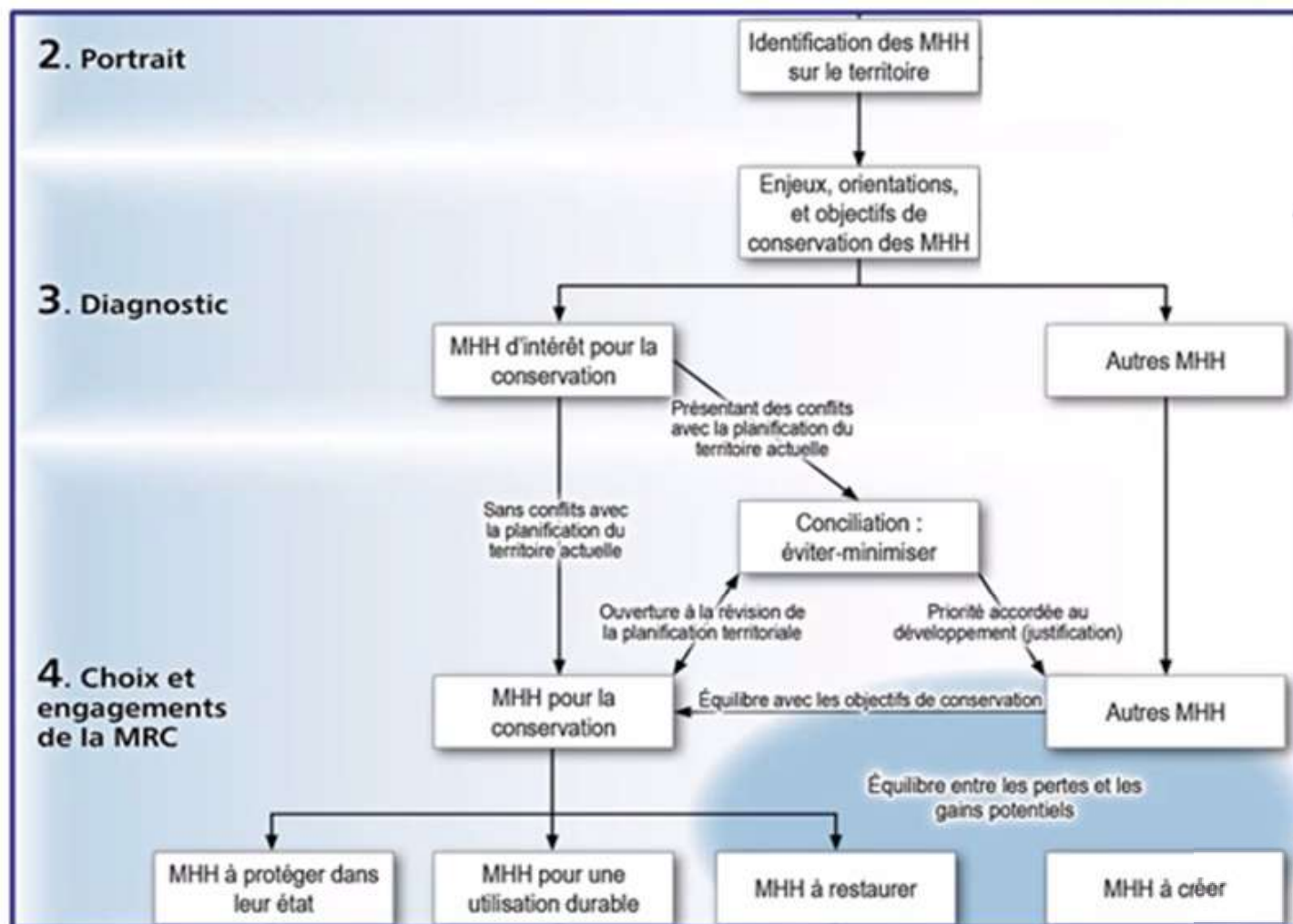
**Identification des MHH
d'intérêt pour la
conservation**

Il est possible que le résultat révèle d'éventuelles problématiques entre la conservation des MHH d'intérêt et les intentions de développement envisagées.



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Identification des MHH d'intérêt



Détermination des milieux humides d'intérêts pour la conservation

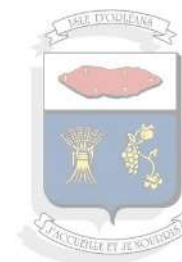
- Évaluation selon 4 grands volets :
 - Volet 1 : Valeur écologique
 - Volet 2 : Fonctions des milieux humides
 - Volet 3 : Proportion de milieux humides dans le bassin versant
 - Volet 4 : Valeur de conservation



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Évaluation du volet 1 : Valeur écologique

- Superficie du complexe
 - Évaluée proportionnellement au plus grand milieu
- Type
 - Type dominant dans un complexe
- Complexité
 - Nombre de peuplements différents



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Évaluation du volet 1 : Valeur écologique

- Occupation des terres adjacentes
 - Bande tampon de 100 m
 - Catégories: naturelle, friche, milieu agricole et milieu urbanisé
- Drainage
 - Distance d'assèchement en fonction du type
 - 20 m pour tourbière
 - 10 m pour marécage



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Évaluation du volet 1 : Valeur écologique

- Perturbation des sols et de la végétation
 - 4 catégories:
 - Aucune perturbation
 - Perturbation de la végétation (ex. coupe sélective, entretien de la végétation)
 - Perturbation de la végétation et des sols (ex. coupe totale)
 - Perturbation totale (ex. remblayage, route)



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Évaluation du volet 1 : Valeur écologique

- Connectivité hydrologique
 - Connectivité à un cours d'eau permanent
 - Connectivité à un cours d'eau intermittent
 - Aucune connectivité hydrologique



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Évaluation du volet 1 : Valeur écologique

- Pondération des critères

Superficie	/25
Type	/10
Complexité	/15
Occupation des terres adjacentes	/20
Drainage	/15
Sols et végétation	/15
Connectivité hydrologique	3 points ou 1 point



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Évaluation du volet 1 : Valeur écologique

- Classification en 5 classes et pondération de la valeur écologique

Classe	Pointage
1	15
2	12
3	9
4	6
5	3



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Évaluation du volet 2 : Fonctions

- Contrôle des inondations
 - Localisation des milieux humides
 - Le long du fleuve
 - En bordure des cours d'eau d'importance



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Évaluation du volet 2 : Fonctions

- Régulation du débit
 - Milieux humides connectés
 - Étangs
 - À la tête d'un cours d'eau



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Évaluation du volet 2 : Fonctions

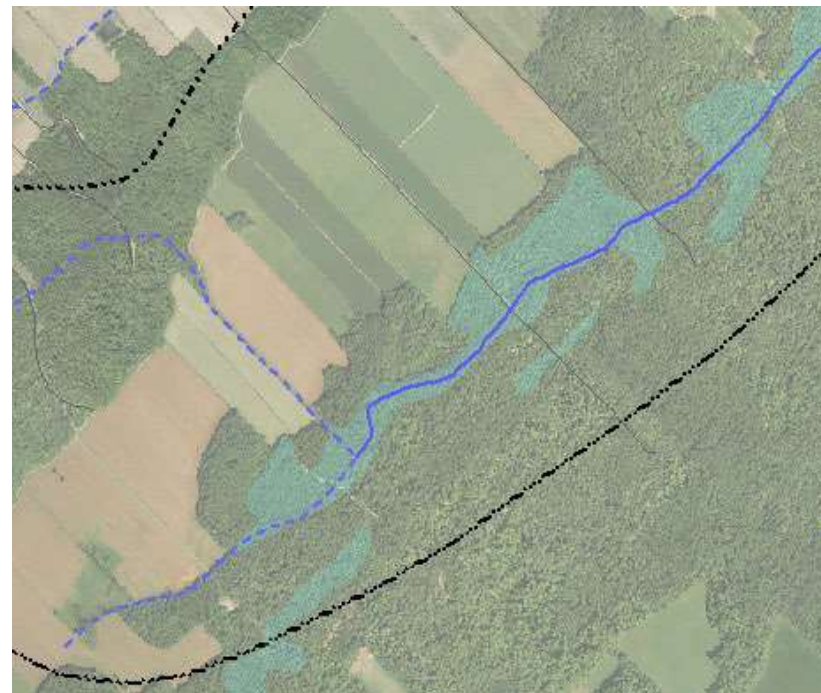
- Recharge de la nappe phréatique
 - Milieux humides à la tête d'un bassin versant
 - Marécage
 - Tourbière



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Évaluation du volet 2 : Fonctions

- Protection des rives
- Contrôle des sédiments
- Écran solaire
- Brise-vent
 - Milieux humides riverains
 - En aval de milieux anthropiques
 - En zone agricole



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Évaluation du volet 2 : Fonctions

- Diversité biologique
- Habitat d'intérêt pour la faune
 - Milieux humides ou types de peuplements plus rare
 - Tourbière ouverte
 - Marais et étang naturel
 - Cédrière



Évaluation du volet 2 : Fonctions

- Pondération des critères
 - En fonction des priorités exprimées par la table

Régulation du débit	15
Recharge de la nappe phréatique	15
Contrôle des inondations	10
Protection des rives	10
Diversité biologique	5
Habitat d'intérêt pour la faune	5
Contrôle des sédiments	2
Écran solaire	2
Brise-vent	2



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Évaluation du volet 3 : Proportion dans le bassin versant

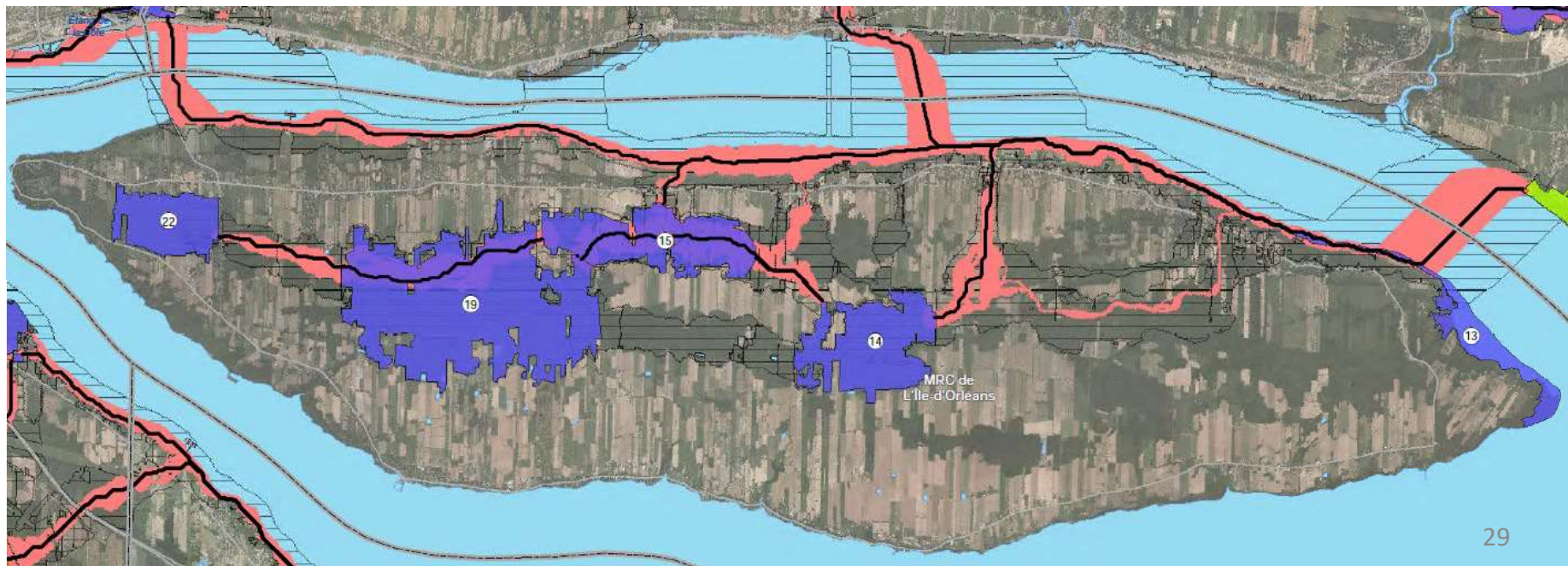
- Moins il y a de milieux humides dans un bassin versant, plus ceux-ci présentent un intérêt pour la conservation
- 3 classes selon la proportion dans le bassin versant

% MH le dans bassin versant	Pointage
1 à 5	15
5 à 12	10
12 à 52	5



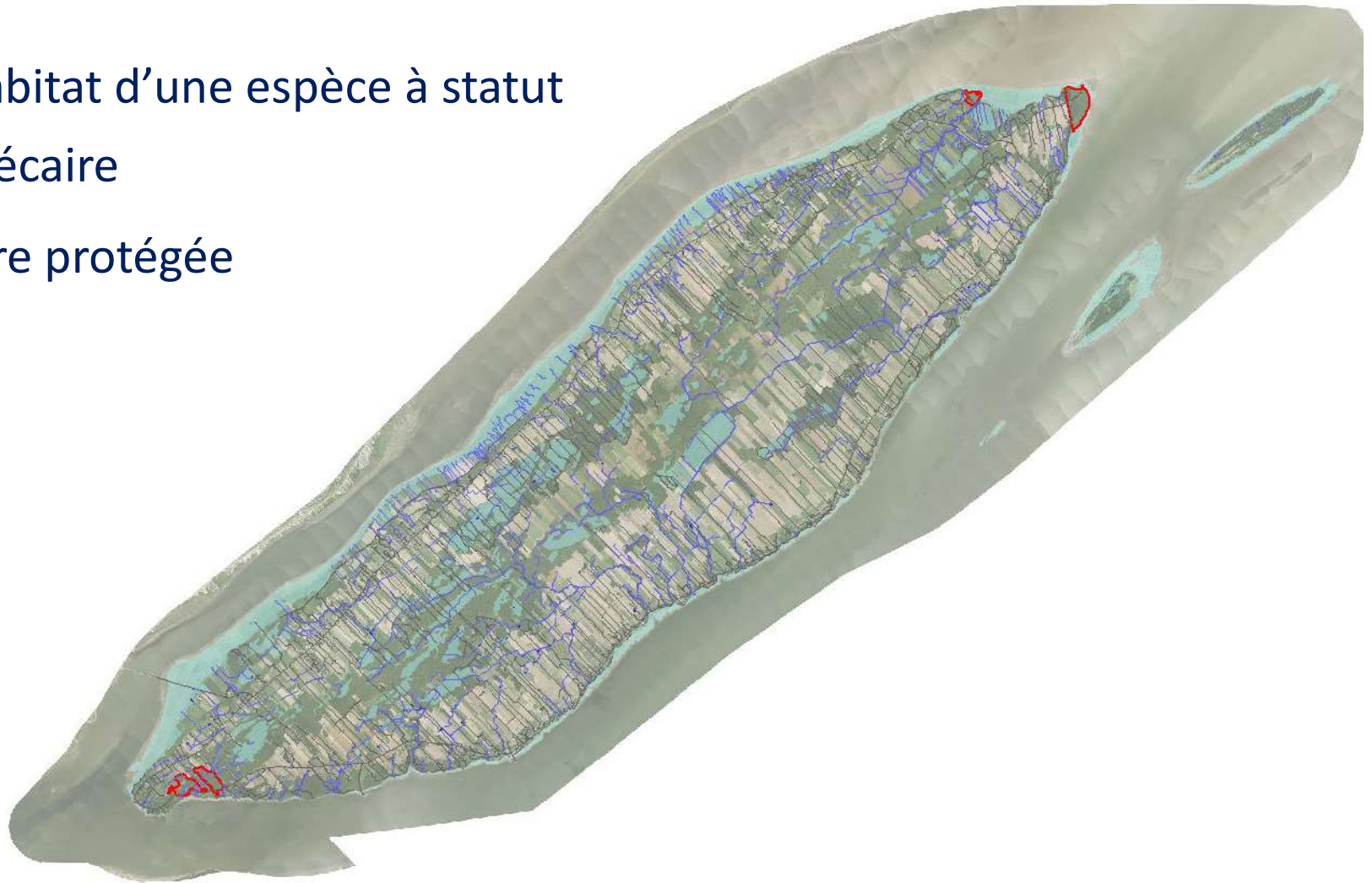
Évaluation du volet 4 : Valeur de conservation

- Corridors écologiques de l'étude sur le territoire de la CMQ
 - Pôles de connectivité
 - Corridor de moindre coût
 - Potentiel d'élargissement



Évaluation du volet 4 : Valeur de conservation

- Habitat d'une espèce à statut précaire
- Aire protégée



Évaluation finale : pondération des volets

- Valeur écologique /15
- Fonctions des milieux humides /30
- Proportion de milieux humides dans le bassin versant /15
- Valeur de conservation /15



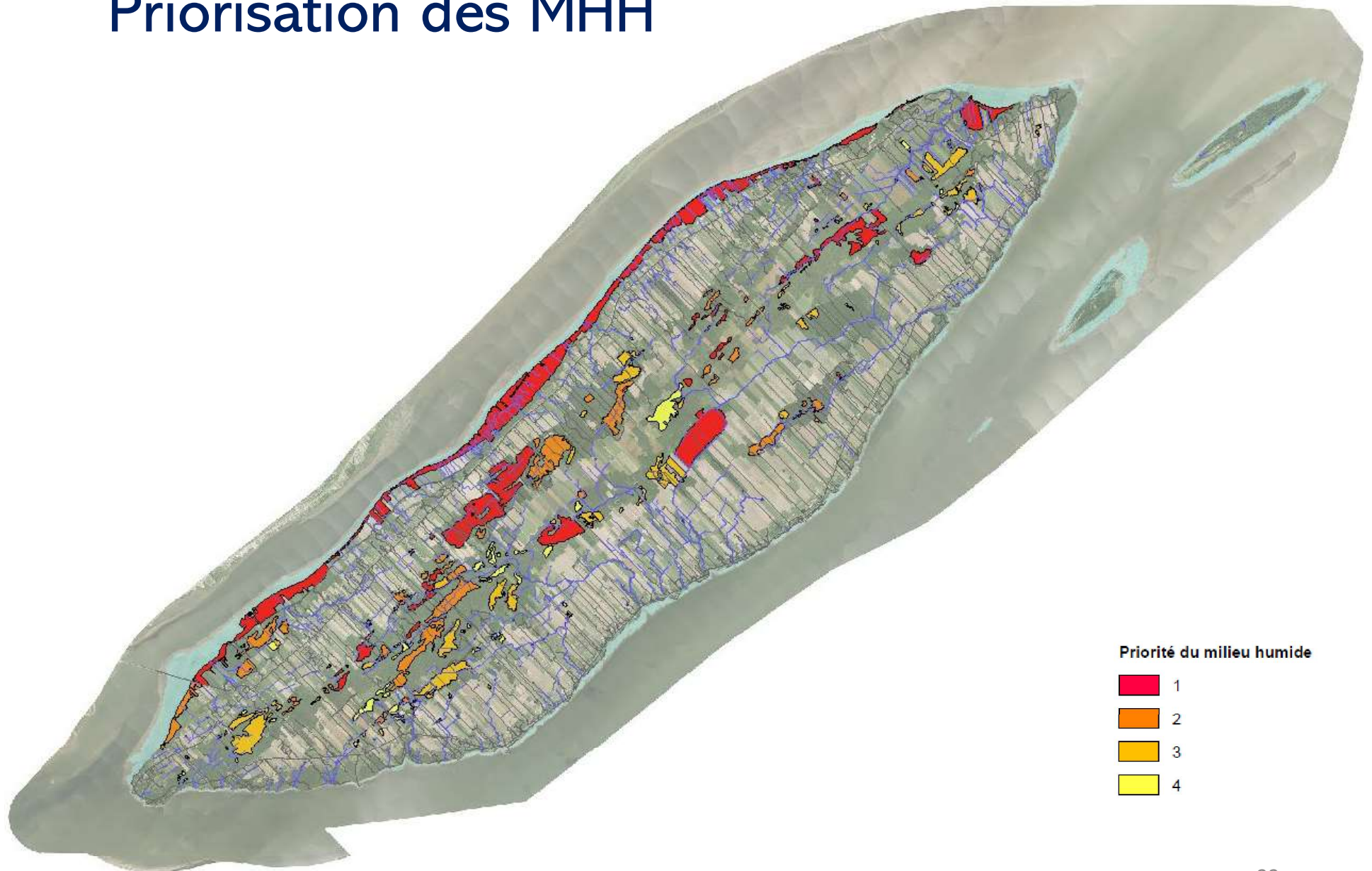
MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Priorisation des MHH

Priorité	Pointage /75	Nombre de complexe	Superficie (ha)
1	42 et +	34	1144
2	32 - 42	53	470
3	23 - 31	43	401
4	Moins de 23	43	145



Priorisation des MHH



Étape 4. Engagement de conservation



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Analyse des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation (MHHIC) en fonction de la planification de l'aménagement du territoire

Rappel sur les éléments de la vision et des objectifs du SAD en vigueur

- Protéger les milieux sensibles, tels que les boisés, les milieux humides, les cours d'eau de l'île d'Orléans et en particulier le fleuve Saint-Laurent
- Assurer une qualité et une disponibilité de l'eau potable
- Contribuer à la sauvegarde et au rétablissement des espace au rétablissement des espaces menacées et vulnérables
- Maintenir l'intégrité des écosystèmes
- Augmenter nos connaissances des MHH
- Contribuer à l'accès et la disponibilité d'une eau potable de qualité pour sa population actuelle et pour les générations futures
- Contribuer à la sauvegarde et au rétablissement des espaces menacées et vulnérables



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Analyse des MHHIC en fonction de la planification de l'aménagement du territoire

Autorisation préalable

En vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE):

[...] nul ne peut, sans obtenir au préalable une autorisation du ministre, réaliser un projet comportant l'une ou plusieurs des activités suivantes:

- 2° tout prélèvement d'eau, incluant les travaux et ouvrages que nécessite un tel prélèvement [...]
- 3° l'établissement, la modification ou l'extension de toute installation de gestion ou de traitement des eaux [...]
- 4° tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques [...]
- 10° toute autre activité déterminée par règlement du gouvernement.

Donc, le SAD ne prohibe pas catégoriquement les travaux à l'intérieur d'un milieu humide ou hydrique.



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Analyse des MHHIC en fonction de la planification de l'aménagement du territoire

Affectation de conservation

L'affectation de conservation permet de protéger des secteurs sensibles dont les bénéfices profitent autant à l'occupation humaine qu'aux écosystèmes. Les usages qui y sont compatibles génèrent un très faible impact sur le milieu et ne portent pas atteinte aux écosystèmes et aux milieux environnants.

Usages compatibles

- **Agricole**
- **Les équipements d'utilités publics**
- **L'exploitation forestière**
- **La récréation extensive**
- **Réserve naturelle de Pointe-de-la-Croix**

Voir l'entente de conservation de la réserve naturelle de la Pointe-de-la-Croix publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous le numéro 10 525 930



Priorités de MHH et l'affectation de conservation

Légende

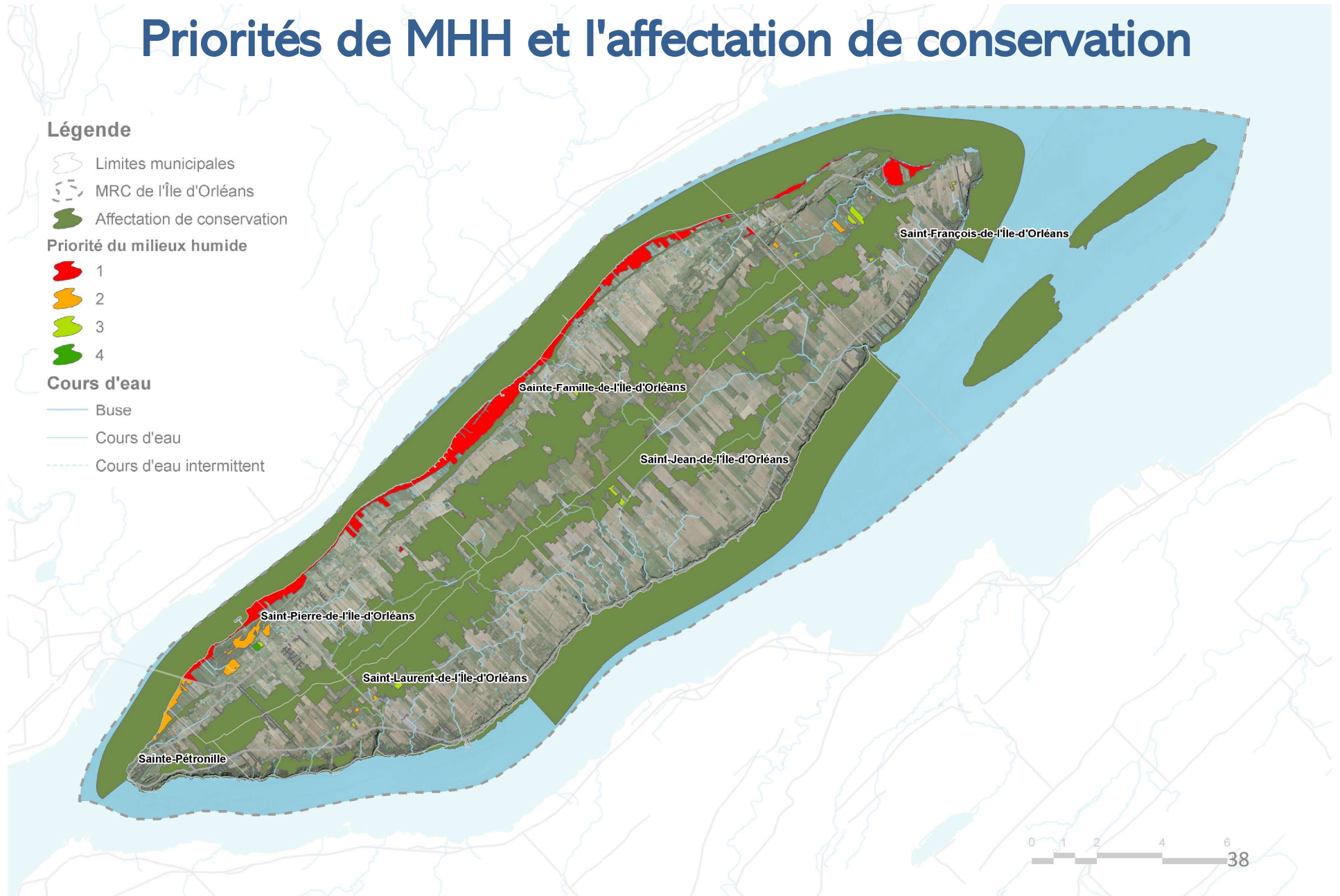
- Limites municipales
- - - MRC de l'Île d'Orléans
- Affectation de conservation

Priorité du milieu humide

- 1
- 2
- 3
- 4

Cours d'eau

- Buse
- Cours d'eau
- - - Cours d'eau intermittent



Analyse des MHHIC en fonction de la planification de l'aménagement du territoire

Affectation de conservation

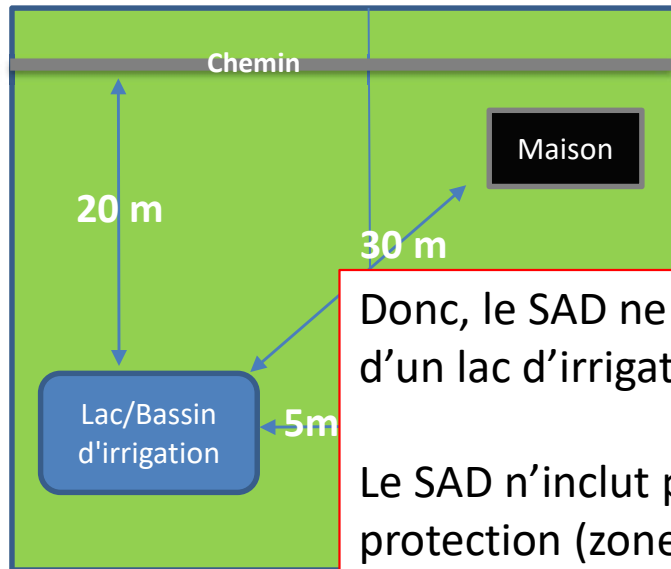
Dispositions relatives aux activités agricoles:

- le déboisement et l'enlèvement des souches pour des fins de mise en culture sont autorisés seulement :
 - Dans les secteurs qui ont déjà été défrichés et qui sont répertoriés sur les cartes écoforestières du ministère des Ressources naturelles du Québec de 1990;
 - Dans les secteurs qui ont déjà été en culture tel qu'apparaissant sur les photographies aériennes des années 1975, 1977 et 1978, jointes en Annexe 7 et faisant partie intégrante du présent schéma d'aménagement.
- L'acériculture, sans prise de repas, et certaines cultures spécialisées qui doivent croître sous couvert forestier, notamment le ginseng et l'ail des bois, sont autorisées. La coupe d'arbres pour permettre l'implantation de bâtiments nécessaires à ces cultures est autorisée. Les bâtiments doivent être implantés de manière à réduire au minimum l'impact sur le secteur boisé;
- La coupe d'arbres visant l'aménagement de lacs d'irrigation pour fins agricoles est autorisée. La superficie totale pour un lac d'irrigation pour fins agricoles est limitée à un (1) hectare pour 40 hectares ou moins de terrain en culture ou à 2,5% de la superficie totale du ou des lots concernés, incluant les accès et autres aménagements.

L'acériculture et les cultures spécialisées qui s'exercent dans l'affectation de conservation ne doivent en aucun cas perturber l'écosystème naturel. Les divers travaux liés à l'implantation, l'entretien et la récolte doivent être exécutés avec de l'équipement léger sans qu'il y ait d'intervention majeure sur le milieu forestier naturel.



Dispositions relatives aux lacs d'irrigation et coupes forestière dans l'affectation de conservation



De plus, dans l'affectation de conservation:

Superficie maximale:

- 1ha pour 40ha ou moins de terrain en culture

Donc, le SAD ne prohibe pas l'aménagement d'un lac d'irrigation dans un milieu humide.

Le SAD n'inclut pas la notion d'une zone de protection (zone tampon) autour des milieux humides

Dispositions applicables

- Seules les coupes forestières à fins domestiques
- De plus, la coupe forestière à usage collectif (par exemple, pour le ski pédestre, etc.) est autorisée.
- Toutes activités, travaux ou équipements d'Hydro-Québec sont exemptés de l'application de la disposition

des lots concernés
l'aménagement d'un

conservation

aménagement forestier à fins domestiques.

activités récréatives à caractère collectif (par exemple, quad, randonnée)



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Priorités de MHH et la conservation

Légende

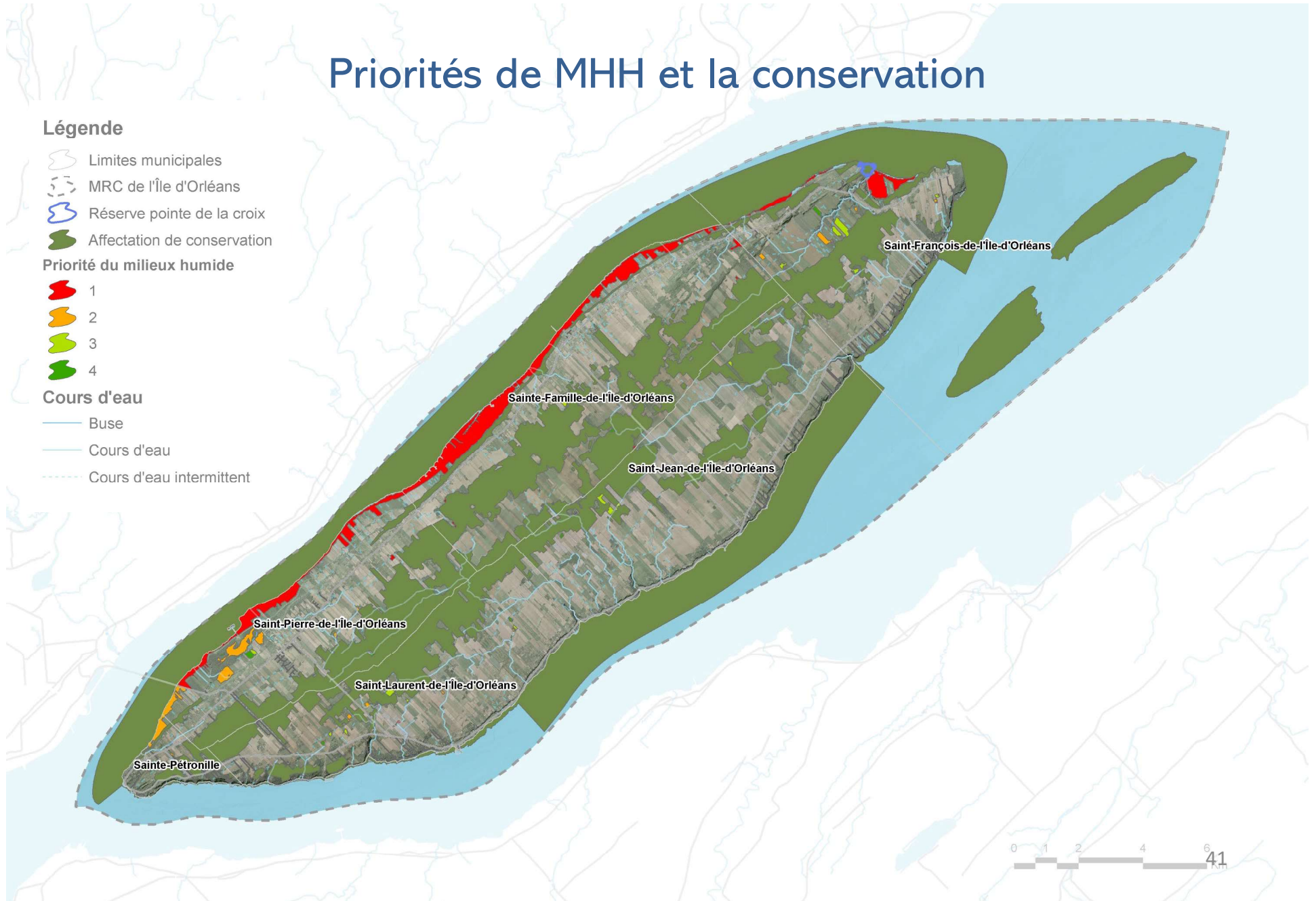
- Limites municipales
- MRC de l'Île d'Orléans
- Réserve pointe de la croix
- Affectation de conservation

Priorité du milieu humide

- 1
- 2
- 3
- 4

Cours d'eau

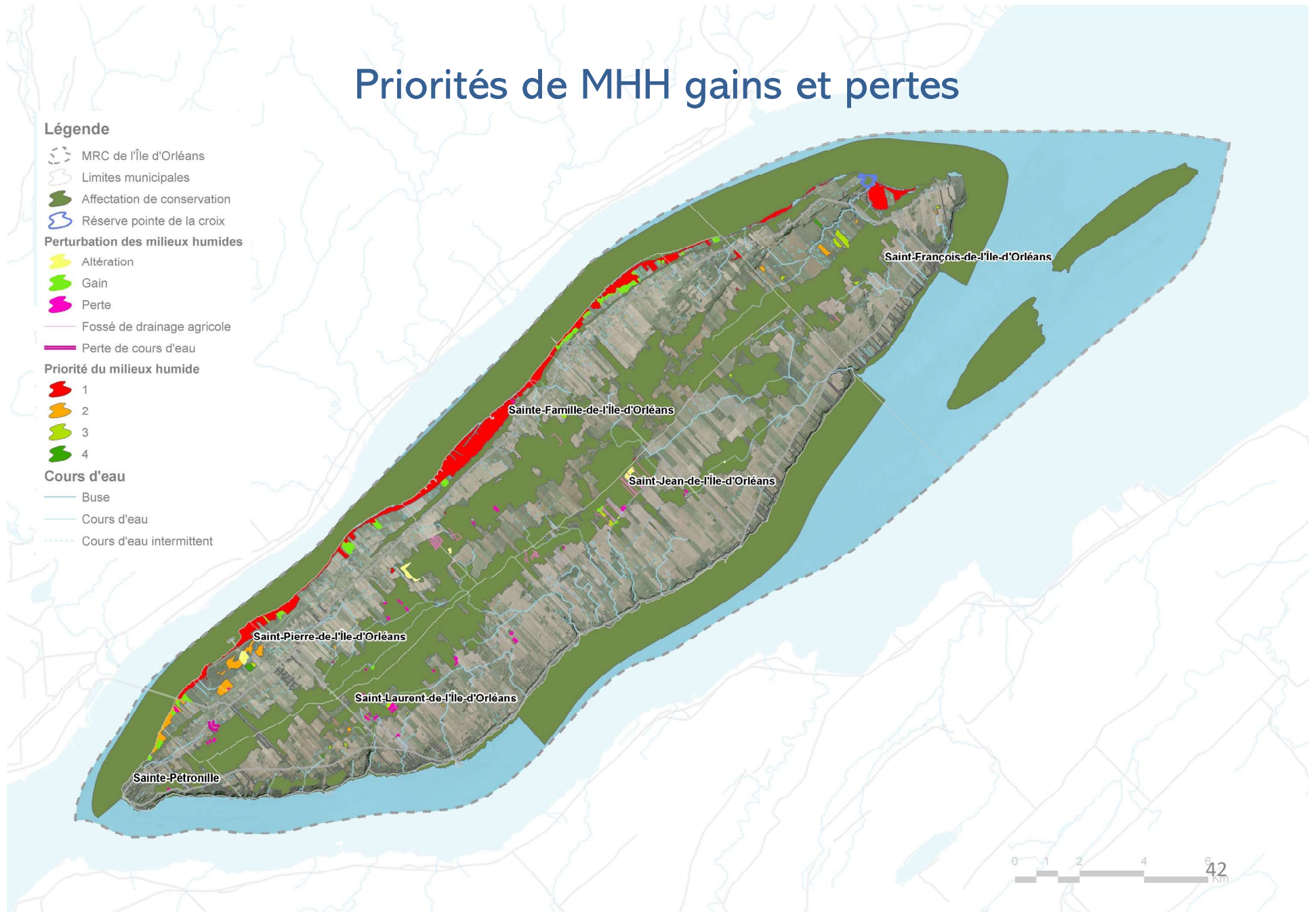
- Buse
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent



Priorités de MHH gains et pertes

Légende

- MRC de l'Île d'Orléans
- Limites municipales
- Affectation de conservation
- Réserve pointe de la croix
- Perturbation des milieux humides**
 - Altération
 - Gain
 - Perte
- Fossé de drainage agricole
- Perte de cours d'eau
- Priorité du milieu humide**
 - 1
 - 2
 - 3
 - 4
- Cours d'eau**
 - Buse
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent



Priorités de MHH gains et pertes tête de bassin versant

Légende

- MRC de l'Île d'Orléans
- Limites municipales
- Affectation de conservation
- Réserve pointe de la croix
- Unités Géographiques

Perturbation des milieux humides

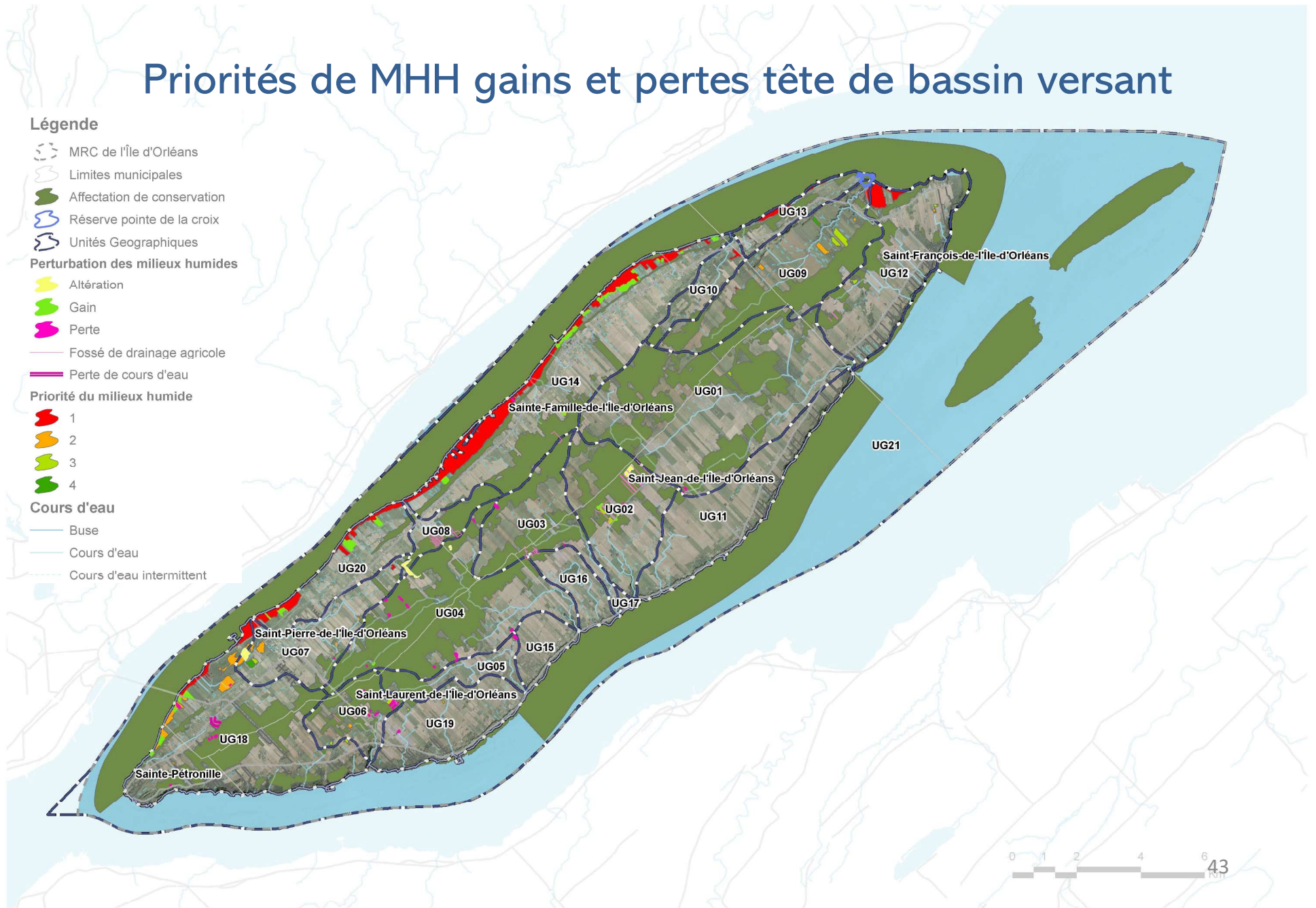
- Altération
- Gain
- Perte
- Fossé de drainage agricole
- Perte de cours d'eau

Priorité du milieu humide

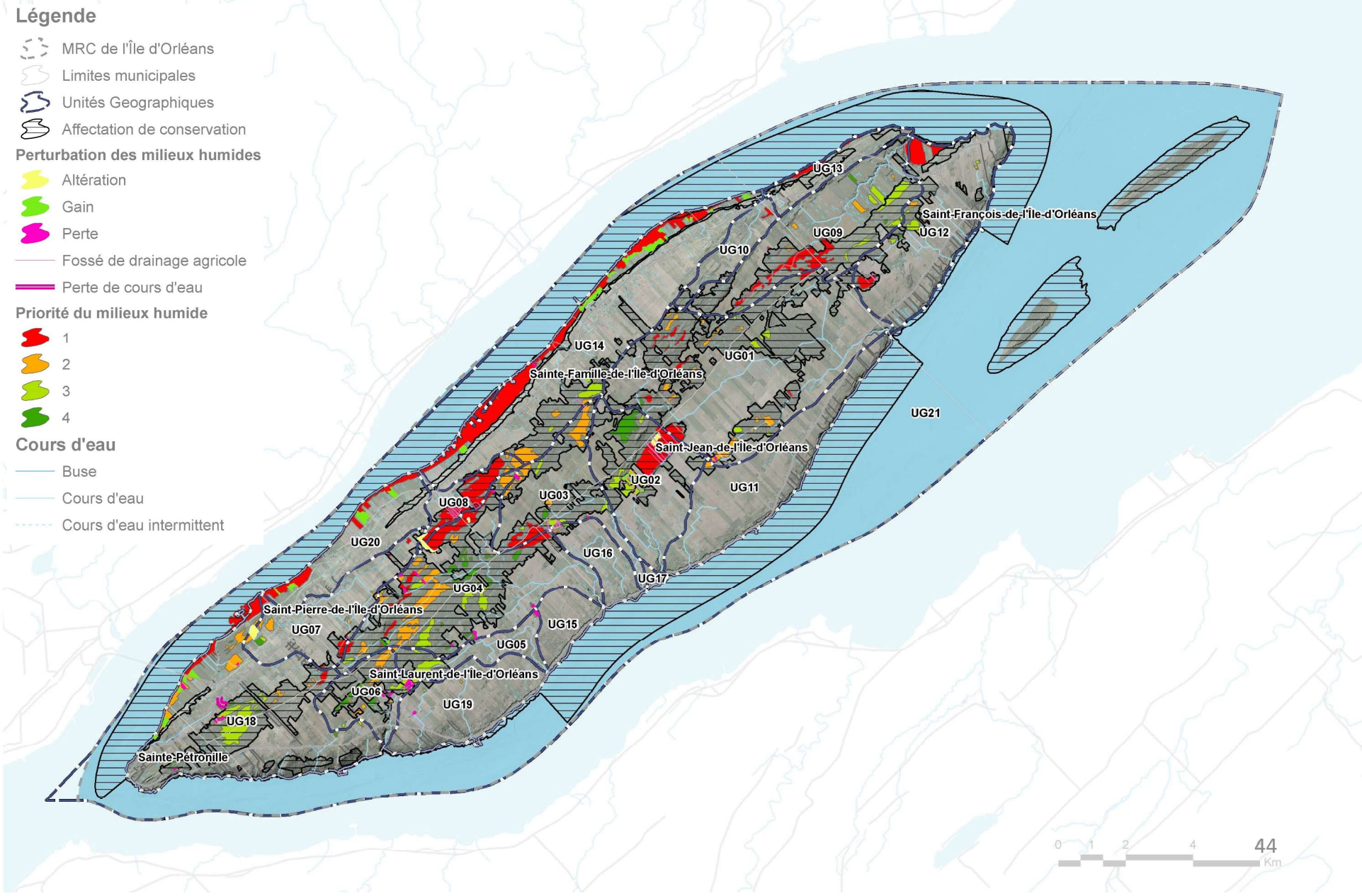
- 1
- 2
- 3
- 4

Cours d'eau

- Buse
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent



Priorités de MHH gains et pertes tête de bassin versant



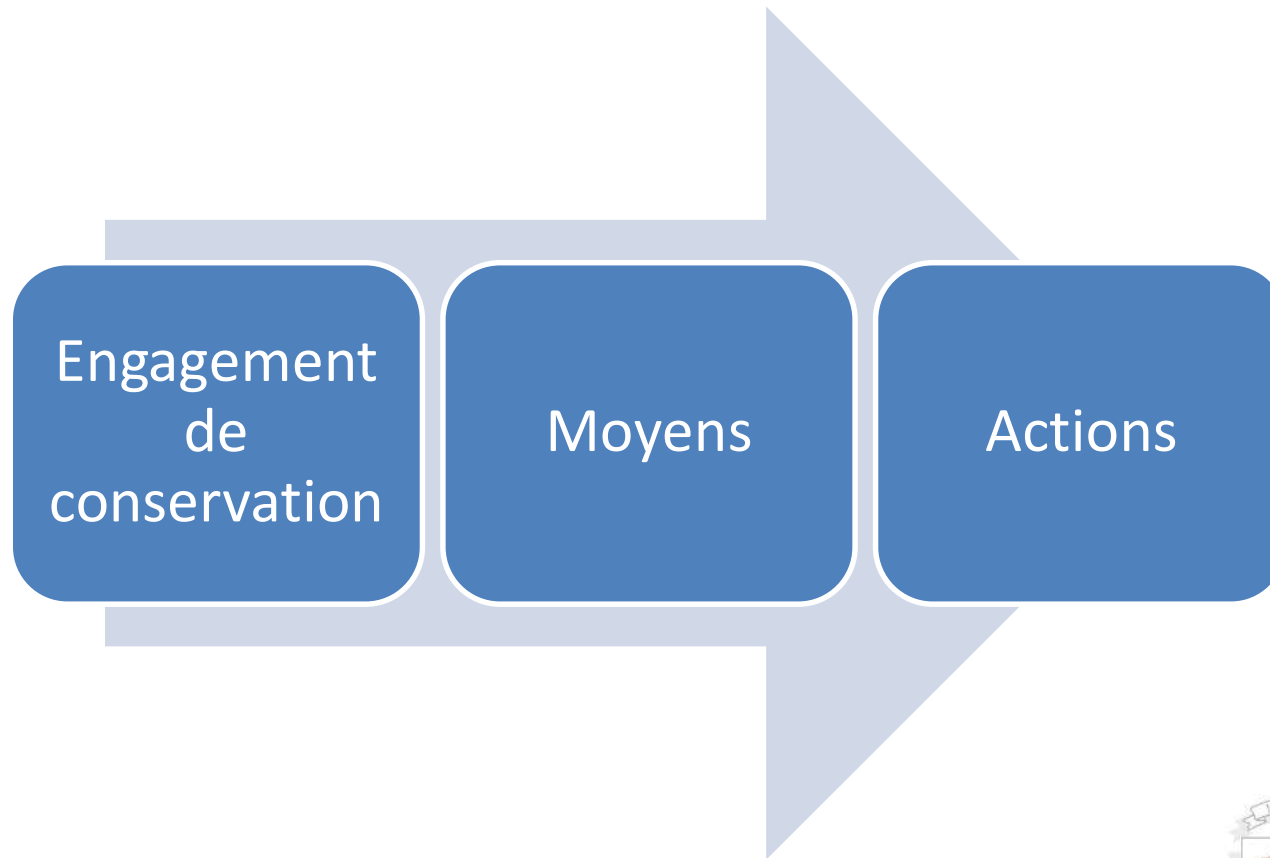
Engagements de conservation

- A. Mettre en place un cadre permettant de maintenir et d'accentuer la protection des MHH selon le niveau de priorité
- B. Soutenir et orienter la restauration de MHH
- C. Contribuer à l'adaptation aux changements climatiques
- D. Guider une utilisation durable des milieux naturels de notre territoire
- E. Prendre en main la gouvernance de l'eau



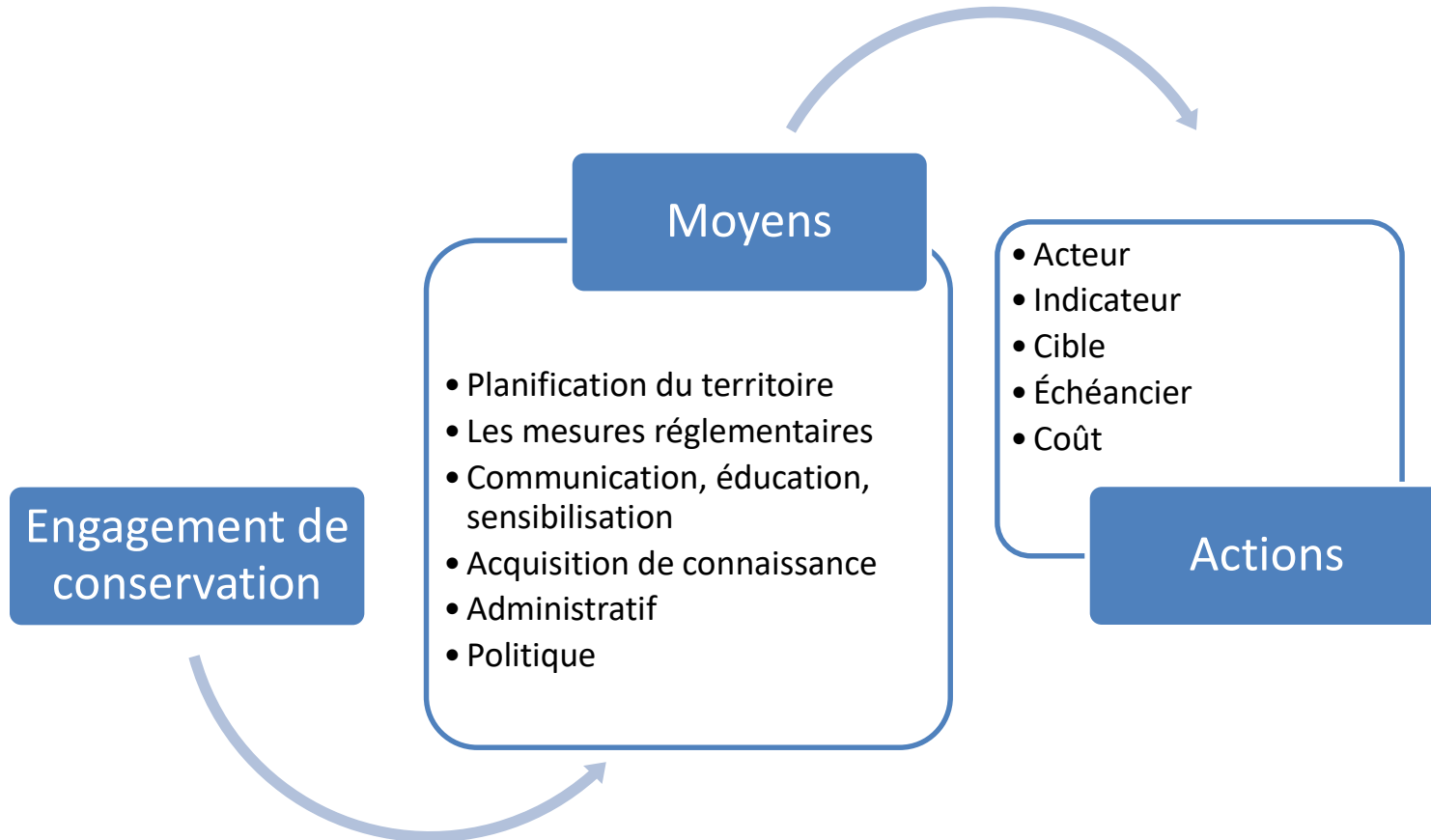
MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Étape 5. Stratégie de conservation



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Étape 5. Stratégie de conservation



An aerial photograph of a rural landscape. In the foreground, there are green fields, a road, and several buildings, including a large white structure with a curved roof. The middle ground shows a valley with more fields and scattered houses. In the background, there are rolling hills and a large body of water under a clear sky. A semi-transparent white box is overlaid on the center of the image, containing the text "Questions et échanges" in a dark blue font.

Questions et échanges